



## AVIS PUBLIC

### Publication du règlement 20-1069

#### ***Modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 2 556 200 \$ réparti sur une période de 20 ans***

---

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 13 juillet 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance,
- que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé ce règlement le 28 août 2020,
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 28 août 2020.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Donat, ce 28 août 2020.

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Matthieu Renaud directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 28 août 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 28 août 2020.

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier